

## Publication

- Organisateur :** United Athletes Unterwalden sur mandat de Swiss Athletics.
- Règlements :** Le championnat est organisé selon les directives, RO 2024 et IWR 2024.
- Disciplines :**  
**Femmes :** Javelot 600g / Disque 1kg / Marteau 4kg  
**Hommes :** Javelot 800g / Disque 2kg / Marteau 7.26kg  
**U20 W :** Javelot 600g / Disque 1kg / Marteau 4kg  
**U20 M :** Javelot 800g / Disque 1.75kg / Marteau 6kg
- Seules les disciplines avec au moins 5 inscriptions au délai d'inscription seront organisées.
- World Ranking :** Les championnats suisses sont saisis comme « World Ranking Competition » chez World Athletics. Les résultats sont reconnus au niveau international.
- Horaire prov.** Les heures de début suivantes sont prévues. L'horaire définitif sera publié après le délai d'inscription.

10h00 Disque Femmes / U20 W  
11h30 Disque Hommes / U20 M  
13h00 Marteau Femmes / U20 W  
13h00 Javelot Femmes / U20 W  
15h00 Marteau Hommes / U20 M  
15h00 Javelot Hommes / U20 M

**Droit de participation :** Au lancer du disque et du marteau, 8 femmes et 8 hommes ainsi que 6 U20W et 6 U20M sont admis. Au javelot, 12 athlètes par catégorie sont admis. Ils doivent être en possession d'une licence Swiss Athletics valable en 2025 et avoir atteint la limite suivante en 2025 ou 2024 :

	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>U20 W</b>	<b>U20 M</b>
<b>Javelot :</b>	42.00m	57.00m	38.00m	50.00m
<b>Disque :</b>	42.00m	43.50m	36.00m	37.50m
<b>Marteau :</b>	43.00m	45.00m	35.00m	32.50m

Si au délai d'inscription moins d'athlètes sont inscrits que le nombre de places de start, Swiss Athletics peut attribuer d'autres places de start – en premier lieu à des athlètes ayant concouru dans une catégorie inférieure en 2024.

Si au délai d'inscription plus d'athlètes sont inscrits, Swiss Athletics décide de l'attribution places de start. La finance d'inscription payée par les athlètes qui ne peuvent pas concourir en raison d'un trop grand nombre d'inscriptions sera remboursée.

- Nationalité :** Catégorie femmes / hommes  
- Les citoyens et citoyennes de la Suisse ou de la Principauté du Liechtenstein ainsi que les athlètes autorisés à concourir pour la Suisse selon World Athletics sont autorisés à participer et à recevoir des médailles.

- Tous les autres étrangers sont autorisés à participer, à condition qu'ils aient obtenu une licence suisse au cours des deux années précédentes. Le droit de participation se limite toutefois, dans la mesure où il y a plus de 8 athlètes au départ, à l'épreuve préliminaire correspondante. En outre, les athlètes autorisés à participer de cette manière n'ont pas droit aux médailles.

Catégorie U20

- Les athlètes étrangers ont droit au titre et aux médailles dans la catégorie U20.

**Droit aux titres**

Les titres et les médailles ne sont attribués que dans la catégorie inscrite. Une athlète U20 inscrite dans la catégorie U20 ne peut donc pas remporter de médaille dans la catégorie féminine malgré un poids identique et une performance éventuellement meilleure.

**Inscription :**

Les inscriptions ne sont possibles qu'en ligne via [Inscription en ligne](#) sur le site web de Swiss Athletics. Les athlètes qui n'ont pas réalisé de limites, s'inscrivent via formulaire des limites secondaires sur le site web d'inscription. Swiss Athletics décidera après le délai d'inscription de l'attribution des places.

**Délai d'inscription : Mardi, 18 février 2025****Finance d'inscription :** CHF 20.- par discipline.

Il faut payer la finance d'inscription avec l'inscription via E-Payment.

Si une athlète ou un athlète se retire d'une discipline, la finance d'inscription est remboursée sur présentation d'un certificat médical ; sinon il est perdu au profit de l'organisateur.

**Inscriptions tardives :** Une inscription tardive est possible dans la mesure où l'horaire définitif publié après le délai d'inscription le permet. Les demandes correspondantes doivent être adressées jusqu'au **mardi 25 février 2025** par mail au secrétariat de Swiss Athletics ([sportservices@swiss-athletics.ch](mailto:sportservices@swiss-athletics.ch)). Lors d'une inscription tardive, une majoration de CHF 150.00 est perçue en plus de la finance d'inscription par athlète.

**Site web :**

Aucun programme n'est envoyé. Toutes les informations importantes pour la compétition sont publiées sur la [page d'accueil de l'organisateur](#). Avant le délai d'organisation il s'agit de l'horaire provisoire, après le délai d'inscription de l'horaire définitif et des directives.

**Accès/Parking :**

Précisions sur l'accès et la situation en matière de parcage se trouvent sur la [page d'accueil de l'organisateur](#).

**Restauration :**

Une petite restauration sera organisée pendant toute la durée du championnat.

**Assurance :**

L'assurance est l'affaire des participants/es. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents, de vol ou autre.

**Renseignements :**

**Comité d'organisation** (questions organisationnelles)

Sandro Jöri

078 707 90 47 // [sandro.joeri@schule-ennetbuergen.ch](mailto:sandro.joeri@schule-ennetbuergen.ch)

**Swiss Athletics** (inscriptions, limites)

Bettina Zoller

031 359 73 37 // [bettinzoller@swiss-athletics.ch](mailto:bettinzoller@swiss-athletics.ch)